

ADHESION 2020

A L'ASSOCIATION DES MEDECINS INSPECTEURS DE SANTE PUBLIQUE
et des MEDECINS DE SANTE PUBLIQUE



Je soussigné(e),

Nom

Prénom

Lieu d'exercice actuel :

ARS Préciser : Siège ou DT

Administration Centrale préciser

Agence préciser

Retraité

Autre à préciser

Coordonnées professionnelles

Organisme.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville

Téléphone.....

Email

Coordonnées personnelles (pour envoi du reçu)

Adresse.....

Code postal.....

Ville

Téléphone.....

Email

Statut MISP Médecin Conseil Médecin contractuel AUTRE (à préciser SVP)

adhère à l'AMISP, et joins un chèque de 35 Euros* à l'ordre de l'AMISP.

Signature :

A adresser à :

AMISP

Association des médecins inspecteurs de santé publique

6 rue des Chartreux

75006 PARIS

L'AMISP est ouverte à tout médecin exerçant ou ayant exercé dans les services de l'Etat.

*La cotisation peut être déductible des impôts au titre des frais professionnels

Reçu de cotisation AMISP 2020



Nous certifions que

a acquitté sa cotisation pour l'année 2020 à l'AMISP pour un montant de 35 Euros.

Docteur Bernard Faliu
Président de l'AMISP

Docteur Brigitte Lefevre
Trésorière de l'AMISP